

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 FEVRIER 2013

PRESENTS : Messieurs LENEL, REYNIER, IMPROTA, BERNARDI, AUBERT, COSTE, SITTONI, FERRARI, FUENTES, AMI, DRUJON D'ASTROS, MALAOUI.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs KLONIECKI, CELDA et RICARD.

ABSENTS : Messieurs BOREL, NORYNBERG, ANTONETTI et Mesdames MOUREN, CHAIX-MOUNET.

PROCURATIONS : Monsieur RICARD à Monsieur BERNARDI
Monsieur KLONIECKI à Monsieur LENEL

Monsieur DRUJON D'ASTROS Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

I) DOTATION SPECIALE INSTITUTEUR

Monsieur le Maire soumet au vote la dotation spéciale instituteur. En effet, l'Inspection Académique des Bouches du Rhône nous a transmis un arrêté fixant la part versée par l'Etat de cette indemnité. A ce taux de base, peuvent s'ajouter conformément à la réglementation des majorations mensuelles à la charge des communes (entre 20 et 45%), qui sera versé à une institutrice (et non pas professeur des écoles) de la commune.

Vote à l'unanimité.

II) STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GREASQUE

Plusieurs communes sont concernées par ce syndicat qui a pour objet l'entretien et les grosses réparations des installations sportives mises à la disposition du Collège, la concertation entre les élus sur son fonctionnement, et le concours financier aux activités extrascolaires des collégiens. Les statuts du syndicat ont été modifiés, pour prendre en

compte, notamment, l'évolution des compétences des collectivités, notamment celles du Conseil Général. Vote à l'unanimité.

III) VACATION DU FUNERAIRE

Le policier municipal est en charge de la vacation funéraire. Afin de pouvoir percevoir une somme liée à l'accomplissement de certaines opérations (départ de corps, pose de scellés sur cercueils, exhumation et réduction de corps) est versée par les pompes funèbres. Il est donc nécessaire de procéder au vote de ce montant. Le tarif proposé est de 20,00 €. Vote à l'unanimité.

IV) TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 29 novembre 2012, un tarif de 15,00 € par trimestre et par enfant a été voté pour l'inscription des enfants à la garderie périscolaire. Après avoir pris attache auprès des familles, un tarif dégressif est proposé en fonction du nombre d'enfants par famille : 15€ par enfant, 25€ pour deux enfants, et 30€ pour trois enfants et plus. Ces tarifs seront appliqués à partir de la rentrée scolaire 2013. Vote à l'unanimité.

V) MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de modification du plan d'occupation des sols. Une demande sera faite au tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

VI) CONTRATS ET CONVENTIONS

a) CONTRAT AVEC LA SOCIETE DOG SERVICES AMBULANCES 13

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune renouvelle la signature du contrat avec la société SARL DOG SERVICES AMBULANCES 13 pour assurer le ramassage d'animaux dits dangereux, agressifs ou morts, sur le territoire communal, et le transit au refuge du centre de défenses des animaux.

b) CONTRAT AVEC LE CENTRE DE DEFENSE DES ANIMAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune renouvelle la signature du contrat avec le centre de défense d'animaux pour assurer la fourrière animale.

c) CONTRAT AVEC LE GARAGE MAVEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune signer le contrat avec le garage MAVEL concernant l'enlèvement, le gardiennage, la gestion, la désignation d'expert automobile (en vue du classement des véhicules), et leur destruction. Les tarifs appliqués sont ceux prévus aux maxima fixés par les arrêtés ministériels en vigueur.

d) CONTRAT AVEC LA SOCIETE S.S.P.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune signer le contrat avec la société S.S.P. concernant l'entretien des chaudières (bruleur, accélérateur et ramonage).

e) CONTRAT AVEC LA SOCIETE BIO HYGIENE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune signer le contrat avec la société BioHygiène concernant la dératisation et la désinfection sur la commune.

f) CONTRAT AVEC LA SOCIETE GIAIME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune signer le contrat avec la société GIAIME concernant l'entretien du réseau d'éclairage public.

g) CONTRAT AVEC LA SOCIETE JPHT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de conclure un nouveau contrat de prestation de maintenance extincteurs et désenfumages avec la Société JPHT pour la sécurité des installations de détection incendie des bâtiments communaux de la Commune.

h) CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE LUMIPLAN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de conclure un nouveau contrat de prestation de maintenance de son logiciel du panneau d'information communale situé à l'entrée de la Commune.

i) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIETE PROSERV

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de conclure une nouvelle convention de prestation de maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de la Commune.

j) CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE SMMI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de conclure un nouveau contrat de prestation de maintenance avec la Société SMMI, pour la maintenance du matériel d'incendie.

k) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIETE AXONE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune renouvelle la signature du contrat avec la société AXONE pour assurer la maintenance des installations de détection intrusion dans les bâtiments communaux.

l) CONTRAT ERDF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune renouvelle la signature du contrat avec ERDF, pour l'entretien et la construction des réseaux d'électricité.

m) ISS HYGIENE ET PREVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait que la Commune renouvelle la signature du contrat avec ISS Hygiène et prévention pour l'entretien d'évacuation cuisine.

n) LOGICIEL CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer le système d'appel cantine, qui présente actuellement certains dysfonctionnements. Ainsi, au logiciel de facturation actuel, un module d'inscription informatique peut être ajouté. Un test sera effectué sur une classe jusqu'à la fin de l'année scolaire avant d'être éventuellement généralisé à la rentrée scolaire prochaine.

Le Conseil Municipal, adopte les propositions de contrat pour 2013 avec 2 abstentions.

VII) DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Les projets suivants sont proposés aux membres de l'assemblée délibérante :

- Murs de l'ancien cimetière (83 500,95 € HT) ;
- Jeux d'enfants (14 442,00 € HT) ;
- Cimetière (ensemble funéraire), les conteneurs enterrés et l'affaissement de la cour maternelle (56 035,42 € HT) ;
- Acoustique des 2 réfectoires (12 662,00 € HT) ;
- Stores des 2 écoles (17 871,17 € HT) ;
- Travaux de voirie divers (68 588,45 € HT) ;
- Travaux de voirie divers (69 761,25 € HT) ;
- Travaux de voirie divers (74 206,35 € HT) ;
- Travaux de voirie divers (46 635,65 € HT) ;
- Trottoirs RD7 (2^{ème} tranche) pour 65 568,38 € HT.

Des dossiers de demandes de subventions sont sollicités auprès de conseil général (financement entre 60 et 80% du montant HT). Vote à l'unanimité.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

a) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

En vue de pallier aux éventuels recours auxquels la commune peut faire face, il est nécessaire d'autoriser le Maire à représenter la commune pour les litiges à venir, et ester en justice si tel était le cas. Chaque cas judiciaire sera présenté au conseil municipal qui sera informé des affaires en cours. De même, chaque fois qu'une désignation d'un avocat sera nécessaire, celle-ci sera proposée aux membres du conseil.

b) PROJET DE CREATION D'UNE SPL

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et les communes membres disposent de la société d'économie mixte la SAEMPA.

La loi du 28 mai 2010 a créé les Sociétés Publiques Locales, qui représentent un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales, qui sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction, ou pour exploiter des SPIC ou toute

autre activité d'intérêt général. Cet outil permet les avantages d'une simplicité juridique, la performance et le gain de temps pour mener à bien certaines opérations. En l'espèce, la SPL pourrait permettre de réaliser des opérations d'aménagement urbain dans l'intérêt général, en apportant son concours sur la technicité financière, commerciale en rapport avec cet objet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, après en avoir débattu, le projet de constitution de SPL.

c) POSTES

Monsieur le Maire expose qu'en application de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat et du décret n°2000-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, il convient de repenser l'aménagement et l'organisation du travail des employés communaux. Le conseil vote à l'unanimité pour ces dispositions.

d) RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion a été organisée avec les directeurs des écoles, et les représentants des associations des parents d'élèves, et quelques élus concernant la réforme des rythmes scolaires qui a vocation à instaurer une demi-journée d'école supplémentaire et une répartition différente des temps scolaires et non scolaires. Après en avoir discuté avec la communauté éducative, il ressort qu'un projet d'une telle ampleur nécessite une organisation préalable afin de pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, et un coût financier non négligeable.

Ainsi, le Maire propose une application de cette réforme en septembre 2014 afin de pouvoir mieux prendre en considération tous les enjeux de ce dossier. Des groupes de travail sont proposés afin d'étudier l'application de cette réforme.

Le conseil municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 19H30

**Monsieur le Maire
Président de séance**

André LENEL